

18 juin 2001

01.118

Motion Marcelo Droguett

Cancer du sein

Le cancer du sein est responsable de la mort de plus de 1400 femmes par année en Suisse et, chaque année, près de 4000 femmes apprennent qu'elles sont atteintes d'un cancer du sein.

La mammographie de dépistage est actuellement le seul moyen préventif permettant de réduire la morbidité et la mortalité dues au cancer du sein et cela grâce à un diagnostic précoce.

Les études internationales ont prouvé l'efficacité de ces dépistages pratiqués régulièrement entre 50 et 69 ans; la mortalité par cancer du sein est d'environ 40% inférieure chez les femmes qui s'y soumettent régulièrement par rapport à celles qui ne les pratiquent pas. Bien sûr, cela a comme conséquence aussi une diminution significative des coûts de la santé.

Le Conseil fédéral a adopté des modifications d'ordonnance dans le cadre de la première révision partielle de la LAMal conférant au Département fédéral de l'intérieur la faculté de supprimer la franchise pour les prestations relevant de la prévention médicale si ces prestations sont fournies dans le cadre des programmes de prévention organisés au niveau national ou cantonal.

Actuellement, les mammographies effectuées dans le cadre de programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein de Genève, de Vaud et du Valais sont libérées de la franchise.

Nous prions le Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un programme de dépistage de cancer du sein pour faire bénéficier les femmes de notre canton de cette prestation sans franchise.

Cosignataires: J. Kuhn-Rognon, C. Gehringer, N. de Pury, M. Ebel, D. Perdrizat, L. Debrot, D. de la Reussille, G. Hirschy, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, F. Portner, F. Staehli, F. John, F. Bonnet et Patrick Erard.